

Code du module:	FORIF2
Unité capitalisable:	Les outils de l'informatique (OUTIF)
Méthodes d'évaluations fixés:	3
Profession:	Informaticien qualifié
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Evaluation continue des compétences

Grille d'évaluation du module en entreprise

1	L'apprenti est en mesure d'identifier les expressions professionnelles courantes et de les utiliser au cours des entretiens.
	Obligatoire
INDICATEURS • L'apprenti connaît et explique les termes professionnels corrects. • L'apprenti transmet les explications de manière compréhensible.	
SOCLES • L'apprenti s'est exprimé d'une manière compétente et compréhensible.	

2

L'apprenti est en mesure de rédiger des rapports d'activité cohérents et complets.

Obligatoire

INDICATEURS

- L'apprenti documente les étapes de travail effectuées de manière compréhensible.
- L'apprenti applique les règles du traitement de texte.
- L'apprenti se sert des outils de correction automatique.

SOCLES

- L'apprenti a expliqué les étapes de travail essentielles de manière compréhensible.
- L'apprenti a formaté la documentation de manière compétente et, dans une large mesure, sans commettre d'erreur.

3

L'apprenti est en mesure d'intégrer des composantes de réseau dans un réseau existant.

Obligatoire

INDICATEURS

- L'apprenti sélectionne et vérifie les composantes appropriées.
- L'apprenti se sert d'outils de documentation.
- L'apprenti procède de manière systématique lors de l'installation et de la configuration.
- L'apprenti sélectionne les options et les paramètres requis.
- L'apprenti vérifie l'installation.
- L'apprenti documente les travaux effectués conformément aux indications.

SOCLES

- L'apprenti a correctement installé les composantes du réseau, conformément aux indications.
- L'apprenti a configuré les composantes du réseau conformément aux indications.
- L'apprenti a décrit la fonction et l'utilité des options et des paramètres.
- L'apprenti a documenté les étapes de travail.

4

L'apprenti connaît et respecte les principes de sécurité élémentaires, spécifiques à l'entreprise.

Obligatoire

INDICATEURS

- L'apprenti explique et justifie les consignes en vigueur en matière de sécurité.
- L'apprenti exécute les travaux en cours dans le respect des consignes en vigueur en matière de sécurité.
- L'apprenti tient compte des aspects de sécurité dès le processus d'organisation.
- L'apprenti vérifie l'application compétente des mesures de sécurité indiquées.

SOCLES

- L'apprenti a appliqué la stratégie de sécurité dans le contexte de la mission et conformément aux indications.
- L'apprenti a décrit la fonction et l'utilité des consignes internes en matière de sécurité.
- L'apprenti a effectué l'ensemble des étapes de travail essentielles et il les a expliquées de manière compréhensible.

5

L'apprenti est en mesure de prendre connaissance des conditions et des méthodes dans le cadre des procédures.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti connaît les méthodes spécifiques à l'entreprise de même que les procédures respectives.
- L'apprenti comprend l'utilité et le mode de fonctionnement des principales étapes de travail au sein de l'entreprise.

SOCLES

- L'apprenti a expliqué les méthodes spécifiques à l'entreprise de même que les procédures respectives.
- L'apprenti a décrit la fonction et l'utilité des méthodes.

6

L'apprenti connaît et observe les principes du droit du travail.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti respecte les directives et les règlements en matière de droit du travail.
- L'apprenti vérifie l'application compétente des principes du droit du travail.

SOCLES

- L'apprenti a respecté les principes du droit du travail dans le contexte de sa mission, conformément aux indications.
- L'apprenti a décrit la fonction et l'utilité des principes du droit du travail.

7

L'apprenti est en mesure de tenir compte des commentaires de manière constructive.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti est à l'écoute de ses collaborateurs.
- L'apprenti accepte les critiques.
- L'apprenti corrige les erreurs.

SOCLES

- L'apprenti a adapté son comportement en fonction des commentaires.

8

L'apprenti est en mesure de communiquer d'une manière professionnelle et respectueuse avec ses partenaires professionnels.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti est poli et aimable.
- L'apprenti communique d'une manière respectueuse avec ses collègues de travail, avec les clients et avec les fournisseurs.
- L'apprenti respecte les souhaits du client.
- L'apprenti avance des arguments en cas de divergence d'opinion.
- L'apprenti respecte les accords passés.

SOCLES

- L'apprenti a observé les règles de la politesse.
- L'apprenti a répondu aux souhaits du client, dans la mesure du possible.